

L'ordre du jour est le suivant :

1/1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2018

**Adoptée à l'unanimité**

1/2 - Rappel de décisions

**Pas de Vote**

## 2 URBANISME

2/1 - Avis du conseil municipal sur le projet de plu2 arrêté par le conseil métropolitain

**Adoptée 22 voix POUR**

**1 voix Contre**

**1 Abstention**

**9 votes Blanc**

**Le scrutin s'est tenu à bulletin secret**

*Désormais en phase dite de « consultation administrative », le projet de PLU 2 arrêté par le Conseil Métropolitain fin 2017 doit être soumis pour avis aux communes membres de la MEL. Cet avis sera joint au dossier d'enquête publique prévue en octobre 2018. L'approbation du PLU 2 est prévue début 2019.*

*En tenant compte des ajustements sollicités, et des réserves formulées sur l'OAP des Mucheaux (demande de sortie partagée avec la commune de Verlinghem), le Conseil émet un avis favorable sur le projet de PLU2 arrêté.*

## 3 SECRETARIAT GENERAL

3/1 - Délégations du Conseil Municipal au Maire (Article L.2122-22 Du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Adoptée à l'unanimité**

*Délégations de certaines matières du conseil Municipal au maire et conditions de l'exercice de cette délégation.*

3/2 - Chambre Régionale des Comptes : rapport sur les actions engagées suite au rapport d'observations définitives

**Adoptée à l'unanimité**

*Présentation des actions entreprises par la commune, faisant suite au rapport d'observations définitives de la CRC de février 2017,*

*Après avoir pris connaissance du rapport sur les actions entreprises par la commune, suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil Municipal décide d'approuver les termes de ce rapport.*

3/3 - Transfert de compétence SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à la Métropole Européenne de Lille

**Adoptée 32 voix POUR**

**1 Abstention (Mr CAPPELLE)**

*Prise de compétence par la MEL du SAGE (documents de planification dans les domaines de l'eau disposant d'une portée réglementaire ayant pour objectifs d'améliorer la qualité des rivières, de pérenniser les ressources en eau, de prévenir le risque d'inondation et de concilier les différents usages de l'eau).*

3/4 - Désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Centre de Gestion du Nord

**Adoptée à l'unanimité**

## 4 FINANCES

4/1 - Compte de gestion 2017

**Adoptée à l'unanimité**



4/2 - Compte Administratif 2017

**Adoptée 28 voix POUR**  
**4 Abstentions (Mme CAVROT et Mrs VANHERSECKE, LEBEZ et CAPPELLE)**  
**Non-participation au vote de Mme Le Maire**

4/3 - Affectation des résultats

**Adoptée 30 voix POUR**  
**3 Abstentions (Mme CAVROT et Mrs VANHERSECKE et LEBEZ)**

4/4 - Bilan des acquisitions et des cessions 2017

*Acquisitions : terrain 104 rue Sadi Carnot ; terrain et immeuble 560 avenue De Lattre de Tassigny ; parts de la SCI concernant l'immeuble 208 rue Sadi Carnot*

*Cessions : immeuble 35 avenue des Peupliers ; immeuble 41 avenue des peupliers ; terrain rue des troènes ; terrain 98 à 106 rue Sadi Carnot.*

**Adoptée 32 voix POUR**  
**1 Abstention (Mme CAVROT)**

4/5 - Budget Primitif 2018

**Adoptée : 30 Voix POUR**  
**3 Abstentions : Mme CAVROT, Mrs VANHERSECKE et LEBEZ**

4/6 - Subventions 2018

**Adoptée à l'unanimité**

4/7 - Vote des taux 2018

**Adoptée à l'unanimité**  
*Taxe d'habitation : 38,05% ; Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 26,27% ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,20 % (taux de 2017 inchangés).*

4/8 - Délégation du Conseil Municipal au Maire pour signer les conventions attributives de subventions aux associations supérieures à 23 000 €

**Adoptée à l'unanimité**

4/9 – Taxes et produits irrécouvrables : admission en non-valeur

**Adoptée à l'unanimité**  
*L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître les créances irrécouvrables des écritures de prise en charge du comptable*

## **5 DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

5/1 - Indemnités des élus

**Adoptée 30 voix POUR**  
**1 voix CONTRE (Mme CAVROT)**  
**2 Abstentions (Mrs VANHERSECKE et LEBEZ)**

*Application de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015.*

5/2 - Droit à la formation des élus – définition de l'enveloppe budgétaire

**Adoptée à l'unanimité**  
*Ce montant est fixé à 35 089,20 € pour l'année 2017 (application de l'article L2123-14 du code général des collectivités locales)*

5/3 – Modalités de mise à disposition des véhicules municipaux

**Adoptée : 31 Voix Pour**  
**2 Abstentions : (Mrs VANHERSECKE et LEBEZ)**

5/4 – Mise à jour du tableau des effectifs – suppression de postes budgétaires

**Adoptée : 32 Voix Pour**  
**1 Abstention : (Mr CAPPELLE)**

*Mise à jour du tableau des effectifs afin que les emplois budgétaires correspondent aux emplois pourvus.*



5/5 – Revalorisation de la rémunération d’agents contractuels en contrat à durée indéterminée

**Adoptée à l’unanimité**

*Revalorisation de la rémunération de 4 emplois permanents d’adjoints techniques territoriaux contractuels en C.D.I. à compter du 1er mai 2018.*

## **6 MARCHES PUBLICS**

6/1 - Marché Petite enfance –enfance : détermination des redevances liées à l’occupation des bâtiments publics.

**Adoptée à l’unanimité**

## **7 TECHNIQUES**

7/1 - Déploiement d’infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybride rechargeables-convention d’occupation du Domaine Public tripartite (MEL, société BlueLib, Ville)

**Adoptée à l’unanimité**

*Les lieux d’implantation de ces infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides proposés pour la commune de Saint André sont : le parking de la piscine, la place de la Gare, la Place Basse (Quartier Sainte-Hélène)*

## **8 RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITES**

8/1 – Rapport annuel d’activités du Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la fourrière

**Pas de Vote**

**MOTION** pour le maintien du nombre actuel de classes maternelles au sein du groupe scolaire des Peupliers à la rentrée 2018/2019

**Adoptée à l’unanimité**

**Le texte intégral des décisions, délibérations, des procès-verbaux et des documents annexes sont consultables au Secrétariat Général (1<sup>er</sup> étage de la mairie).**



**Le Maire**

**Elisabeth MASSE**